

DEPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE



## DÉLIBÉRATION N°2023-128 - CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ATLANTIC EAU SUR LA PARCELLE ZR 476, SITUÉE RUE DES CORMIERS

Le 18 octobre 2023, à dix-huit heures quarante minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le jeudi 12 octobre 2023

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	23
Excusés	10

### Présents :

Mme Danielle CORNET - M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie MORAND - Mme Sylvie FUSELLIER - M. Philippe ROUAUD  
Mme Hélène MAVÉRAUD - M. Stéphane MÉREL - Mme Muriel MAHÉ - M. Armel MOYON - M. Paul LONGATTE  
M. Christian BURLLOT - M. Jean-François GAUTIER - Mme Valérie ROSE - M. Sébastien SOURGET - Mme Magali ANDRZEJEWSKI  
M. Raphaël CONDÉJIMENEZ - Mme Souad TERRASSIN - M. Sébastien COIRRE - Mme Margareth SAMSON - Mme Sabrina DUVAL  
Mme Nadège BLANCHARD - M. Jonathan HERVÉ - M. André THIBAudeau

### Excusés :

Mme Eliane RENAUT (pouvoir à Mme Hélène MAVÉRAUD)  
Mme Françoise CRAND (pouvoir à Mme Magali ANDRZEJEWSKI)  
M. Gabriel DUVAL (pouvoir à M. Christian BURLLOT)  
Mme Caroline SOUFFLET (pouvoir à Mme Sylvie FUSELLIER)  
M. Régis GANDON (pouvoir à M. Stéphane MÉREL)  
Mme Lætitia GUTH (pouvoir à M. Paul LONGATTE)  
Mme Christel NORMAND (pouvoir à Mme Danielle CORNET)  
M. Brice CLOUET (pouvoir à M. Sébastien COIRRE)  
M. Erwan TANNNEAU (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)  
Mme Maddy SAVALLE (pouvoir à M. Jonathan HERVÉ)

### Secrétaire de séance :

M. Jonathan HERVÉ

### Rapporteur :

M. Armel MOYON, 8<sup>ème</sup> Adjoint délégué à l'Urbanisme et à l'espace rural

La pose d'une canalisation d'eau potable est prévue sur la parcelle ZR 476, située rue des Cormiers et appartenant à la Commune.

Il est donc proposé de conclure une convention de servitude avec ATLANTIC'EAU, syndicat responsable du service public de transport et de distribution d'eau potable en Loire-Atlantique, afin de permettre le passage de cette canalisation sur ladite parcelle.

Cette convention permet notamment à Atlantic' Eau d'établir à demeure dans une bande de 3 mètres, une canalisation de diamètre 180 mm et ses accessoires techniques.

VU l'avis favorable de la commission mixte Finances / Urbanisme, espace rural en date du 10 octobre 2023 ;

## **DÉLIBÉRÉ**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer la convention de servitude sur la parcelle ZR 476, située rue des Cormiers, conclue avec ATLANTIC'EAU et annexée à la présente délibération ; ainsi que toute évolution de ladite convention sous réserve qu'elle ne remette pas en cause son économie générale.
- > D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes démarches ou à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre,  
A Pont-Château, le 19 octobre 2023

Le secrétaire de séance,  
Jonathan HERVÉ



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE PONT-CHATEAU' at the top and 'LOIRE-ATLANTIQUE' at the bottom, with a central emblem depicting a stylized landscape with a tower and trees.

Le Maire,  
Danielle CORNET



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE PONT-CHATEAU' at the top and 'LOIRE-ATLANTIQUE' at the bottom, with a central emblem depicting a stylized landscape with a tower and trees.

*Pièces annexes : Convention de servitudes avec ATLANTIC EAU sur la parcelle ZR 476, située rue des Cormier  
Plans*

Prénom - Nom de l'auteur : Danielle CORNET  
Qualité de l'auteur : Maire

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

- De la transmission au contrôle de légalité le : .....20/10/2023.....
- De la publication ou notification le : .....20/10/2023.....

*Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale (6 allée de l'île Gloriette - C.S 24111-44041 NANTES CEDEX) ou par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Un recours gracieux pourra préalablement être réalisé dans le même délai auprès de la Mairie, place Dominique David, 44160 Pont-Château.*